



## CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps  
et se ventiler



Maintenir sa maison  
au frais : fermer  
les volets le jour



Donner et prendre  
des nouvelles  
de ses proches



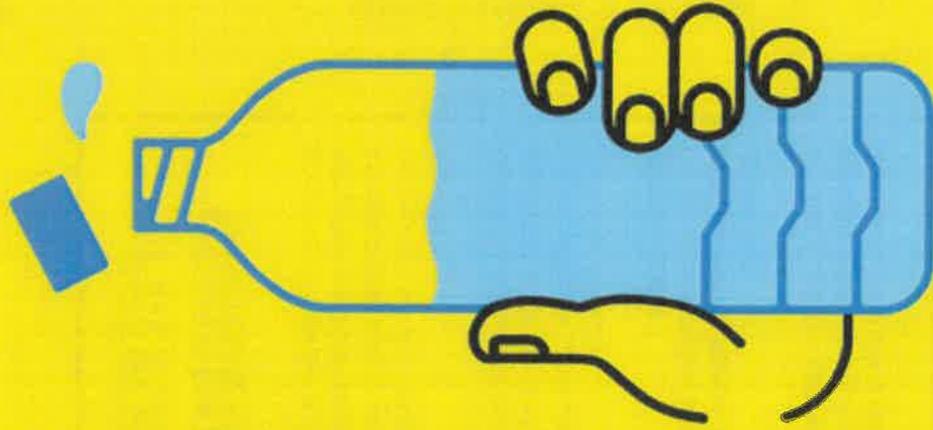
Manger en  
quantité suffisante



Ne pas boire  
d'alcool



Éviter les efforts  
physiques



**BOIRE RÉGULIÈREMENT  
DE L'EAU**

## LIEUX DE RAFFRAICHISSEMENT

aux heures d'ouverture habituelles



**Résidence autonomie**

13 rue de l'Espérance - Thiais



**Hôtel de ville**

Rue Maurepas - Thiais



**Centre Communal d'Action Sociale**

7 rue Chèvre d'Autreville (salle de réunion) - Thiais



## EN CAS DE DÉCLENCHEMENT DU PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE POUR LES PERSONNES INSCRITES AU DISPOSITIF CANICULE



Le CCAS vous téléphonera.



En cas d'absence, le CCAS prendra contact avec les proches indiqués sur le formulaire.



Sans réponse, la police municipale se rendra à votre domicile.



Si aucun contact n'est établi, alors les pompiers pourront être amenés à entrer dans votre domicile.

# LES SYMPTÔMES

## CANICULE, FORTES CHALEURS

### QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

# LES NUMÉROS UTILES

à garder près de votre téléphone

<b>SAMU</b>	☎ 15
<b>POMPIERS</b>	☎ 18
<b>NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN</b>	☎ 112
<b>CCAS DE THIAIS</b>	☎ 01 48 92 42 81

Net gratuit depuis un poste fixe en France



LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE  
D'INFORMATION  
« CANICULE »

# 0800 06 66 66

FONCTIONNIE TOUTS LES JOURS

DE 8H00 À 19H00 -

Ce numéro permet d'obtenir des conseils pour aider à supporter les fortes chaleurs et des informations sur les services disponibles.



Centre Communal d'Action Sociale

7 rue Chèvre d'Autreville - 94320 Thiais - ☎ 01 48 92 42 81 - resaccas@ville-thiais.fr

IMPRESSION : VILLE DE THIAIS



# PRÉVENTION CANICULE 2025

La canicule est définie comme **un niveau de très fortes chaleurs, le jour et la nuit, pendant au moins trois jours consécutifs**. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Le Plan Canicule, mis en place **du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2025**, est destinée à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires liées aux fortes chaleurs.

### Qui est concerné ?

Les personnes **isolées, fragilisées, âgées de plus de 65 ans (60 ans sous condition) ou en situation de handicap**.

si vous souhaitez être inscrit sur **"le registre canicule 2025"**, pensez à remplir le formulaire joint au courrier et à le retourner au CCAS.

